

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6431

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Corbas

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'avenue Jean Moulin**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'avenue Jean Moulin fut créée lors de l'aménagement du lotissement Les Aubépines en 1975. D'une longueur de 590 mètres, pour une largeur moyenne de 10, elle relie l'avenue Nicolas Pitiot à la rue de l'Aviation, deux voies communautaires.

Des travaux de remise en état de la chaussée et des trottoirs sont nécessaires. Le montant de ces travaux s'élèverait à 300 000 F TTC et serait financé par la communauté urbaine de Lyon.

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, il convient de mettre en conformité les branchements particuliers dépourvus de tabouret de contrôle en limite de propriété. Les travaux correspondants, estimés à 100 000 FHT, seraient pris en charge par les propriétaires riverains.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 23 mars 1994, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 29 avril 1994, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 7 au 21 juin 1994 inclus.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet. Par la suite, les projets d'actes de cession gratuite ont été rédigés ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 23 mars 1994 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 29 avril 1994 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 7 au 21 juin 1994 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de l'avenue Jean Moulin à Corbas.

3° - Approuve le projet d'acte de cession qui lui est soumis entre les copropriétaires de l'avenue Jean Moulin et la communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété à titre gratuit au profit de la communauté urbaine de Lyon de l'avenue Jean Moulin à Corbas.

5° - La dépense, pour frais d'actes notariés évaluée à 5 200 F et celle évaluée à 300 000 F pour travaux de voirie, à engager pour cette opération, seront prélevées sur les crédits mis à disposition de la direction de la voirie - au titre du budget primitif de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 231 510 - opération individualisée 0038 - classement voies privées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,